



Déclaration

**du
Liban**

A la

Sixième Commission

**Point 81 : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de
l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large
du droit international**

New York, le 21 Octobre 2021.

Verifier à l'audition

***Permanent Mission of Lebanon to the United Nations
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY 10017***

Madame la Présidente,

Je souhaite la bienvenue au nouveau Président du Comité Consultatif, Son Excellence M. Harold Adlai Agyeman, Représentant Permanent du Ghana, et l'assure du soutien de ma délégation.

Comme chaque année, je remercie le Secrétaire général pour son rapport qui passe en revue les activités du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Ces diverses activités nous fournissent un bon exemple de multilatéralisme par la preuve.

De plus, je saisis cette occasion pour saluer Madame Jessica M. Elbaz, Secrétaire du Comité Consultatif, ainsi que les membres de la Division de la Codification du Bureau des Affaires Juridiques, pour avoir su démontrer leur capacité d'adaptation dans l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies, notamment dans les conditions particulièrement difficiles de ces deux dernières années.

Des circonstances liées à la pandémie de COVID19 qui ont empêché, on le sait, la tenue en présentiel des cours de formation, activité phare du Programme d'assistance des Nations Unies.

Ceux-ci ont été remplacés par un programme personnalisé de formation à distance que les candidats pouvaient suivre à leur propre rythme. Une nouvelle fois, on s'en félicite puisque cela a permis de pallier à l'absence de cours organisés en personnes. Néanmoins ma délégation réaffirme que ce programme virtuel doit être considéré comme une mesure provisoire. Et ce, pour deux raisons principales :

Premièrement, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, « *les échanges approfondis et les liens durables que font naître les formations en présentiel sont irremplaçables* ».

Deuxièmement, les difficultés liées à l'accès à une connexion Internet fiable ont entravé une participation fluide des enseignants et des participants aux programmes de formation à distance. Il suffit d'ailleurs de constater l'écart entre le nombre de candidatures soumises pour les programmes de formation, avant la pandémie, bien plus élevé que le nombre de candidatures soumises depuis le début de la pandémie.

Rappelons-nous, Madame la Présidente, que le programme d'assistance des Nations Unies vise en premier lieu à renforcer les capacités dans les pays en développement, d'où l'importance d'assurer une participation pleine aux programmes de formation. Il est donc primordial de reprendre les cours de formation en personnes dès que les conditions le permettront.

C'est d'ailleurs aussi les difficultés d'accès à une connexion haut débit pour les usagers de la Médiathèque de Droit International des Nations Unies qui ont conduit à la mise en place du projet podcast il y a quelques années. Ce dernier a permis une meilleure accessibilité aux trois composantes de la Médiathèque, que sont la série de conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

A cet égard, il faut se féliciter du nombre toujours croissant d'individus qui consultent la Médiathèque et ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés sur le projet de refonte de son site Web.

Madame la Présidente,

Il faut continuer d'encourager une diversité géographique plus large dans le choix des enseignants et des professeurs pour les cours régionaux de droit international, le programme de bourses de perfectionnement en droit international ainsi que les séries de conférences. Ma délégation est d'avis qu'un plus grand nombre pourrait venir de pays en développement, en particulier d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. De même, Il faut continuer d'encourager à plus de diversité linguistique.

Cela permet plus d'inclusion bien entendu et contribue, Madame la Présidente, à promouvoir plus d'équilibre entre les différents systèmes et traditions juridiques.

En outre, ma délégation continue de souligner l'importance du financement des principales activités du Programme à travers le budget ordinaire des Nations Unies. Et nous remercions les Etats membres pour leurs contributions volontaires.

Ce Programme peut faire l'objet d'une publicité plus grande afin de toucher un public encore plus large. Ce rôle nous incombe, en tant qu'Etats membres bien sûr. Par ailleurs, les enseignants, anciens participants peuvent aussi à leur manière être des relais de ce programme.

Le Liban, membre du Comité Consultatif, a toujours considéré le Programme d'Assistance des Nations Unies comme un chaînon essentiel au service de la promotion des droits de la personne, du respect ainsi que de la mise en œuvre du droit international et au final du renforcement de l'Etat de Droit.